

Municipalité

Le Mont, le 12 juin 2017

Au Conseil communal
de et à
1052 Le Mont-sur-LausanneN/réf. : 022/svarr
Affaire traitée par M. Sébastien Varrin

Rapport de gestion 2016 – Préavis N° 04/2017

Réponse de la Municipalité au Rapport de la Commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a pris connaissance du rapport déposé par la Commission de gestion (COGEST) sur le Rapport de gestion 2016 de la Municipalité, objet du préavis N° 04/2017.

Se référant aux dispositions de l'art. 92 du règlement du Conseil communal du 19 mai 2015, la Municipalité a pris acte des constats formulés et y répond comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- ***La COGEST souhaite, pour les prochains rapports, pouvoir disposer d'une analyse pertinente et qualitative de l'évolution des données.***

De manière générale, le rapport de gestion est effectivement principalement constitué d'éléments factuels, comprenant un certain nombre de données chiffrées. Dans l'esprit de la Municipalité, l'analyse de la gestion de la Commune par la COGEST est toutefois supposée se baser sur le rapport de gestion en tant que tel, mais également sur les discussions qui ont lieu entre la COGEST et les différents dicastères de l'administration lors de la visite annuelle. A cette occasion, toutes les questions peuvent être posées et les détails demandés sur les éléments du rapport. La Municipalité prend toutefois acte du souhait de la COGEST et à l'avenir, à chaque fois qu'elle le jugera pertinent, elle intégrera une part d'analyse qualitative en appui des données chiffrées.

- ***Dans le cadre journal communal "Aux 4 Coins du Mont", la COGEST requiert qu'il soit accordé plus de place aux sociétés locales et à leur esprit.***

La Municipalité tient à accorder une place importante aux sociétés locales dans le journal communal. Leurs manifestations sont notamment toujours clairement annoncées dans l'agenda dès lors qu'elles nous sont communiquées. Par ailleurs, il est attendu des sociétés locales elles-mêmes qu'elles soient également proactives pour nous transmettre des articles et mettre en avant leurs activités. Dans tous les cas, la Municipalité continuera à veiller à l'avenir, notamment par l'intermédiaire de son représentant à l'UPSL, à l'instauration d'un dialogue constructif avec les sociétés locales, et en particulier dans le cadre de la promotion de leurs activités dans le journal communal.

TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

- **Les travaux planifiés ont-ils pu être exécutés ? Sinon, quel est l'écart entre le prévu et le réalisé ? La COGEST souhaite que ces données nous soient transmises et analysées d'une année à l'autre.**

Certains investissements n'ont pas pu être réalisés tel que prévu en 2016 et ont dû être entièrement ou partiellement différés à une date ultérieure. Il s'agit notamment de :

Réseau d'assainissement :

– Clochatte, décompte final (prévu fin 2017, intégrera le décompte du collecteur Rionzi –Maillefer)	1'000'000.-
– Millière, tronçon 3-4	1'700'000.-
– Rionzi/Maillefer (travaux en cours à fin 2016)	1'100'000.-

Réseau routier :

– Grand-Mont/Mottier, cheminement piétons	800'000.-
– Jorat/Jorattez, réaménagement du carrefour	200'000.-
– Châtaignier (Dubarde/Plaisance), cheminement piétons	250'000.-
– Maillefer/Rionzi (liaison piétons PQ Bugnon), participation	100'000.-
– Martines aval pont	300'000.-
– Penau Hameau, aménagements	300'000.-
– Penau, modération	500'000.-
– Rionzi, réaménagement chaussée, étape 1 Zone 30 Grand-Mont	300'000.-

La priorisation de certains investissements, la longueur des procédures de validation des projets, l'engagement tardif d'un collaborateur supplémentaire au Service des travaux et infrastructures (1^{er} décembre 2016) et des synergies avec certains chantiers privés décalés expliquent ces reports.

La Municipalité prend acte de la demande de la COGEST et transmettra une analyse plus détaillée de ces écarts pour le prochain exercice.

- **La COGEST requiert une clarification du cahier des charges relative aux prestations accessoires de l'équipe de voirie.**

Outre les tâches principales de nettoyage et d'entretien des réseaux routier et d'assainissement, l'équipe Voirie intervient pour un grand nombre de prestations accessoires, notamment :

- Mise en place des infrastructures nécessaires à l'organisation de manifestations "communales" (Fête de mai, 1^{er} août, Saint-Nicolas, Marché du SDNL, etc.) ;
- Appui aux sociétés locales lors de manifestations importantes ;
- Interventions d'urgence en cas d'accident ;
- Collaboration avec la Police administrative (pose et réparation de signalisation, plaques de rues, miroirs etc., nettoyage d'écriteaux, évacuation des animaux morts) ;
- Entretien des bâtiments communaux (nettoyage des bâtiments et des WC publics, transports de matériel, réparation de mobilier, piquets le week-end) ;
- Gestion des ordures (ramassage des papiers, remplacement à la déchèterie, transports divers, nettoyage des abords des bennes et des containers) ;
- etc...

- ***La COGEST souhaite bénéficier d'une vision plus claire pour le prochain exercice de la politique communale en matière d'utilisation et de renouvellement des véhicules.***

La Municipalité prend acte de la demande de la COGEST. Outre le tableau récapitulatif du parc de véhicules et des échéances de renouvellement planifiées, elle transmettra pour le prochain exercice un descriptif de l'utilisation de ces véhicules et des exigences qui s'y rapportent.

- ***Quelle est la stratégie à long terme de la Municipalité en matière d'éclairage public ?***

Le remplacement des lampes à vapeur de mercure par des luminaires moins polluant a été effectué sur une période de cinq ans ces dernières années.

Lors du renouvellement de ces lampes, la technologie LED n'a pas été jugée suffisamment fiable pour la choisir. Depuis un peu plus de deux ans, les nouvelles chaussées recevant un éclairage public sont systématiquement équipées de luminaires LED, aujourd'hui au point.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ***Le rapport final sur l'assainissement du bruit routier, déterminant pour l'octroi des subventions, n'a été délivré qu'en décembre 2016 alors que le dispositif est connu depuis 2012. Quelle est la raison qui justifie ce retard, en regard de la probable disparition des subventions en 2018 ?***

L'étude s'est déroulée en deux temps. Une première phase réalisée en 2012-13 a permis d'étudier le tronçon de la route de Lausanne allant du carrefour rue du Petit-Mont/chemin des Pâquis à l'entrée du quartier Sous-la-Culiatronne sur la route de Cugy. Elle s'est effectuée en parallèle de l'étude de l'aménagement de la route de Lausanne. La seconde, couvrant le solde du territoire communal, a débuté fin 2014. Son rendu a été effectué début 2016. Le résultat n'a pas été jugé satisfaisant en raison de la problématique du choix du type de revêtement. Elle a donc dû être complétée durant cette même année et a été finalement approuvée par la Municipalité le 22 mai 2017. Ce type d'étude est de longue haleine en raison à la fois du partenariat avec le Canton et des diverses étapes de validation à effectuer (décisions à prendre sur des options stratégiques).

- ***La liste des actions entreprises dans le cadre du label "Cité de l'énergie" et de la Commission Société à 2000W doit être analysée en fonction de leur succès/échecs afin que, d'année en année, un suivi puisse se faire, nous permettant de comprendre pourquoi certaines mesures subsistent alors que d'autres sont retirées.***

Cet aspect sera intégré dans les prochains rapports. Cependant, il faut aussi mettre en évidence que les actions sont de divers types et couvrent différents thèmes. Dans le premier cas, il faut distinguer les actions uniques (ex : simulateur écodrive, bilan CO2 de l'administration), les actions ponctuelles (ex : étiquettes Display tous les deux ans) et les actions régulières (ex : articles périodiques dans le journal communal). Il n'en demeure pas moins que le choix des actions à conduire est guidé par le fait qu'à priori, elles contribuent toutes à mener une politique énergie-climat cohérente et pertinente pour l'ensemble de la commune. Les thèmes à développer sont, quant à eux, repris du système Cité de l'énergie et couvrent le développement territorial, les bâtiments communaux, l'optimisation des réseaux privés et publics, la mobilité, l'organisation interne et l'information/communication/coopération.

POPULATION, SÉCURITÉ ET AFFAIRES SOCIALES

- ***Devant la difficulté de recruter des patrouilleurs scolaires, quelles dispositions la Municipalité a-t-elle prises pour résoudre ce problème récurrent ?***

Le recrutement de patrouilleurs scolaires a toujours été une priorité pour la Municipalité. Malheureusement, au cours de ces dernières années, peu voire pas du tout de candidats nous ont fait part de leur intérêt. Mais nous sommes heureux de pouvoir annoncer que pour la rentrée scolaire 2017, au moins deux nouveaux patrouilleurs pourront être engagés, en plus de celui déjà en fonction depuis plusieurs années.

- ***Les Food truck et vendeurs de Kebab exercent sur des terrains privés. Ils ne sont pas soumis à des patentes ou à des autorisations administratives. Seule l'hygiène est contrôlée par le Canton. La COGEST souhaite que ce type de commerces figure également dans le rapport de gestion.***

Nous prenons acte de la demande et ferons figurer ces informations dans le prochain rapport.

- ***La COGEST demande à l'avenir qu'un tableau différencié entre le Canton et la Commune soit inséré dans le rapport de gestion, s'agissant des amendes d'ordre.***

Nous prenons acte de la demande et ferons figurer ces informations dans le prochain rapport.

- ***La COGEST demande à l'avenir que le tableau de contrôles info-radar soit à nouveau intégré dans le rapport de gestion, comme en 2015.***

Nous prenons acte de la demande et ferons figurer ces informations dans le prochain rapport.

- ***Quelles ont été les actions entreprises suite aux cours suivis en matière de prévention ?***

Des cours de samaritains ont été dispensés aux agents d'exploitation (AGEX).

- ***Il est notoire qu'il y a des vols, du trafic de drogue sur les lignes de bus, dans le quartier du Rionzi, ainsi que des squatters en Martines. La COGEST enjoint le dicastère concerné à fournir toutes les informations dans le prochain rapport de gestion, ainsi qu'une prise de position en matière de politique de sécurité.***

Le nécessaire sera fait.

- ***La COGEST demande à l'avenir que le concept "Police-Population" soit mentionné dans le rapport de gestion avec des précisions sur la manière dont les habitants en sont informés.***

Ce sujet a été anticipé et un article figure dans le journal communal de juin 2017. Le concept sera détaillé dans le rapport 2017.

- ***La COGEST souhaite être informé avec davantage de précisions sur le nombre d'habitants de la commune bénéficiant de prestations de la part de l'Agence d'assurance sociales, au regard de ceux des autres communes.***

Nous prenons acte de la demande et ferons figurer ces informations dans le prochain rapport.

BÂTIMENTS

- ***Quelles sont les mesures planifiées pour le renouvellement de la Cantine du Châtaignier ?***

La cantine du Châtaignier a fait l'objet d'une première réflexion dans le cadre de la Commission Châtaignier. Le rapport de celle-ci préconisait le lancement d'une étude permettant de définir clairement les besoins que pourrait satisfaire un tel équipement. En fonction des résultats, il s'agira d'en déterminer le type, le coût, la procédure et le calendrier de réalisation. Cette étude sera lancée courant 2017. A cet effet, une séance est déjà fixée avec le mandataire début juillet.

ESPACES VERTS ET DÉCHETS

- ***La COGEST encourage la Municipalité à mettre à disposition davantage d'espaces pour les jardins familiaux dans les plans de quartier ?***

La Commune n'est, à une exception près (PQ Rionzi), pas propriétaire de bien-fonds dans les plans de quartier, et ne maîtrise de ce fait pas l'aménagement des espaces de verdure.

L'Autorité communale est toutefois représentée dans les comités de gestion des parcelles de dépendance des plans de quartier. La Municipalité prend acte de la demande de la COGEST et s'engage à promouvoir l'aménagement de jardins potagers auprès des propriétaires concernés.

- ***La COGEST encourage la Municipalité à mettre en place un système de mesures indiquant la fréquentation de la déchèterie de Manloud.***

Depuis quelques semaines, des comptages ponctuels sont effectués par les employés de la déchèterie afin d'estimer la fréquentation du site de Manloud. En moyenne, un samedi voit entre 400 et 500 véhicules défilier à la déchèterie, et en semaine ce sont entre 20 et 30 personnes par heure qui viennent déposer leurs déchets à Manloud.

La Municipalité prend acte de la demande de la COGEST et proposera la mise en place d'un système permettant de mesurer la fréquentation et les affluences horaires sur le site de Manloud.

- ***L'écopoint de la Clochette n'est pas des plus esthétiques et, bien que surveillé et régulièrement nettoyé, il prend parfois l'allure d'une décharge. Quelles sont les mesures qui ont été prises pour y remédier ?***

Avec le terminus tl du Grand-Mont et celui du chemin du Champ-du-Bois, l'écopoint de la Clochette fait partie des trois points de collecte fixes prévus par la Municipalité dans sa politique de récolte des déchets. Le réaménagement de ce point de collecte est prévu dans le cadre de l'aménagement du terminus de la ligne tl 22, en 2018 selon le plan d'investissement.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET AFFAIRES CULTURELLES

- ***Au niveau des échanges linguistiques, la COGEST déplore les problèmes rencontrés, principalement en raison du désengagement de la direction de l'établissement scolaire de Cugy. Il en résulte un déséquilibre causé par un manque d'élèves de notre commune, ce qui nous oblige à retrouver une nouvelle dynamique. Nous souhaitons connaître les synergies envisageables pour pallier au désinvestissement de Cugy ?***

Le Conseil de direction de l'établissement scolaire du Mont (EPS) doit encore se pencher sur les problèmes rencontrés. Les directions de l'EPS ainsi que celle de l'établissement scolaire de Cham ont déjà prévu un échange à ce propos l'automne prochain. Pour l'instant, la collaboration entre les deux

établissements perdure. Si une fin de collaboration devait intervenir, il sera toutefois aisé de trouver d'autres établissements alémaniques avec lesquels travailler. Une plateforme vaudoise existe à cet effet-là.

- ***Au niveau des devoirs surveillés, la situation actuelle ne paraît pas optimale en considérant les besoins des parents dans ce domaine et le peu d'affluence décrit dans le rapport de gestion 2016. Par ailleurs, il a été constaté que les élèves quittent la salle de cours au moment où ils ont terminé leurs devoirs. Comment pensez-vous résoudre cette situation considérant le cadre légal en vigueur ? Qu'en est-il de cet encadrement et des horaires ?***

La Municipalité est d'avis qu'une attention particulière devra être donnée à l'avenir aux devoirs surveillés, non seulement en en faisant la promotion, mais également en s'assurant du bon fonctionnement du dispositif et du respect du cadre légal, en l'occurrence du règlement des devoirs surveillés. Ce sera une des tâches du futur chef du Service de la jeunesse et des loisirs, qui entrera en fonction le 1^{er} juillet, en collaboration avec le municipal en charge du dossier et les surveillants.

- ***Suite à l'ouverture de la nouvelle salle de gym du Mottier et son mur de grimpe notamment, des promesses avaient été faites concernant l'augmentation de l'offre de sport facultatif (des subventions étant possibles). Comment la Municipalité entend-elle bénéficier de ces subventions et avec quelle implication des sociétés locales ?***

La Municipalité n'a jusqu'ici pas eu les ressources pour travailler au développement du sport facultatif au Mont. La création d'un Service de la jeunesse et des loisirs doit palier à ce manque. Il faudra ensuite encore sonder la capacité de nos sociétés locales, déjà très engagées dans la commune, à répondre à cette demande supplémentaire.

- ***Nous souhaitons désormais voir figurer dans le rapport de gestion l'ensemble de la capacité d'accueil préscolaire communale et l'analyse de celle-ci, considérant les divers subventionnements directs ou indirects accordés par la Commune.***

Nous prenons acte de la demande et ferons figurer ces informations dans le prochain rapport.

- ***La COGEST relève une inégalité de traitement entre les deux jardins d'enfants que sont "Les Mille Pattes" et l'atelier "Les Mains Enchantées", le premier recevant une subvention communale et ne payant pas de loyer, alors que le second ne reçoit pas de subvention et s'acquitte d'un loyer. La COGEST souhaite connaître les raisons de cette inégalité de traitement, les mesures qu'entend prendre la Municipalité pour y remédier et la teneur des éventuelles nouvelles conventions qui seront passées avec ces partenaires ?***

Les raisons de cette différence tiennent à des liens historiques reliant la Commune au Jardin d'enfants les Mille pattes. De fait, celui-ci se trouvait auparavant dans un autre bâtiment communal et a dû déménager en raison d'un changement d'affectation. C'est à ce moment qu'un soutien public est intervenu. L'autre structure n'a quant à elle jamais fait appel à la Commune. Toutefois, cette inégalité de traitement vient d'être supprimée. Une convention similaire aux deux structures est en voie de finalisation.

- ***Quelle est la politique culturelle de la Commune ? Quelles ont été les mesures prises pour remédier au blocage des subventions aux écoles de musique ?***

Jusqu'ici, il n'y a pas à proprement parler de politique culturelle de la Commune. Celle-ci est déléguée aux sociétés locales. Notre Commune grandissant, ce fonctionnement atteint ses limites tout comme la capacité d'investissement des valeureux comités des sociétés locales. Une politique culturelle communale se déploiera par étapes avec la construction d'un service lié au dicastère en

question. En ce qui concerne le blocage regrettable du subventionnement cantonal aux écoles de musiques, l'EMVR, – réseau auquel l'école de musique du Mont appartient – a décidé de financer exceptionnellement pendant une année les nouvelles inscriptions d'élèves par son fonds de réserve. Ceci évitera heureusement de fermer la porte à des enfants motivés par l'apprentissage d'un instrument de musique. Cependant, cet effort ne pourra être maintenu dans la durée. Nous attendons donc à ce sujet une position plus raisonnable du Grand Conseil dans l'année à venir. Sans un changement de cap cantonal, nous serons amenés à réfléchir à un soutien communal. Nous sommes conscients que les reports de charges du Canton aux communes deviennent récurrents depuis quelques années. Toutefois, nous nous efforçons d'y répondre au mieux dans la mesure de nos possibilités.

La Municipalité vous prie de prendre bonne note de ce qui précède et remercie Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de gestion de leur collaboration et du soin apporté à l'étude du préavis sous rubrique.

Demeurant volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité


Le syndic
Jean-Pierre Sueur




Le secrétaire
Sébastien Varrin